

Éclairage public - Programme d'investissements 1991

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Chaque année le Conseil Municipal vote au budget primitif, en investissement, un crédit qui est affecté aux travaux de rénovation et d'extension des installations d'éclairage public. Pour l'exercice 1991, le crédit inscrit au chapitre 901.12.233.89040 service 30900 est de 1 450 000 F que la Commission n° 7 propose de répartir comme suit :

- réparations suite à accidents de circulation et vandalisme	250 000 F
- grosses réparations	250 000 F
- conformité, sécurité et dissociation du réseau	300 000 F
- travaux avec EDF	40 000 F
- travaux d'extension	110 000 F
- travaux de rénovation	500 000 F

Ces deux dernières lignes seront ventilées en fonction des programmes de travaux des autres services, ou d'autres administrations, et en fonction des demandes des riverains, de la façon suivante :

Extension

- rue Mouras	15 000 F
- rue Mayence	30 000 F
- chemin des Dessus de Chailluz	5 000 F
- rue Considérant	5 000 F
- chemin de Chalot	2 000 F
- 5 à 7 chemin des Montarmots	20 000 F
- rue de Dole	33 000 F

Rénovation

- boulevard Kennedy	55 000 F
- ZUP Planoise (1 ^{ère} tranche)	145 000 F
- avenue de Montrapon	65 000 F
- abords Lycée Jules Haag	140 000 F
- sentier de l'Aiguille	20 000 F
- rue Xavier Marmier	20 000 F
- rue de Dole	10 000 F
- rue de Fontaine Ecu	45 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-dessus,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres (travaux et fournitures) et signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits ci-dessus.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.